



Somme Vesle

Le lycée de la nature et du vivant

APPEL D'OFFRE

Extension du foyer des élèves par la fermeture d'un préau existant

Marché n° 1 – 2020

CCTP et CCAP du marché

MAITRE D'OUVRAGE :

Lycée de la Nature et du Vivant
Route Départementale 3
51460 SOMME-VESLE

1. Consistance et type de marché

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée. Le critère d'attribution principal est le mieux disant (rapport qualité / prix).

Le marché porte sur l'extension du foyer des élèves par la fermeture d'un préau existant.

2. Description du projet

- Extension du foyer des élèves par la fermeture d'un préau existant qui se situe au rez-de-chaussée du bâtiment "socioculturel et gymnase" : augmentation de la surface du foyer de 53 m² (surface actuelle : 200 m²).
- Nature des travaux :
 - Fermeture du préau existant en façade sud
 - Pose de menuiserie en aluminium blanc
 - Fourniture et mise en place d'un panneau de chantier et de publicité du permis de construire selon la réglementation en vigueur et le modèle joint

3. Clauses techniques

- Les propositions devront intégrer les prescriptions émises par la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (document à télécharger).
- Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée au Vendredi 20 Mars 2020.

E.P.L.E.F.P.A CHALONS EN CHAMPAGNE – 51460 SOMME-VESLE

Tél : 03.26.68.66.00 – Fax : 03.26.68.66.20

Site Internet : www.lycee-somme-vesle.fr – E-mail : legta.somme-vesle@educagri.fr



Somme Vesle

Le lycée de la nature et du vivant

- Les offres pourront être remises par voie électronique à l'adresse legta.somme-vesle@educagri.fr, en version papier sous pli recommandé ou remis en mains propres contre récépissé à l'accueil de l'établissement.
- Les travaux devront être totalement terminés au plus tard le 25 août 2020.
- Le Maître d'Ouvrage procédera aux opérations préalables à la réception dans un délai de 10 jours à compter de la date de réception de la lettre de l'entrepreneur l'avisant de l'achèvement des travaux.

Si à l'issue des Opérations Préalables à la Réception, celle-ci ne peut être prononcée, la date d'achèvement de travaux est repoussée et l'entrepreneur dispose d'un délai de 2 semaines pour remédier aux observations prononcées.

À l'issue de ce délai une nouvelle procédure de réception est organisée.

4. Conditions de règlement

Le règlement sera effectué par l'établissement après réception des travaux et sur présentation d'une facture conforme au devis signé à l'attribution du marché, accompagnée d'un RIB.

Cette facture sera à déposer sur le portail CHORUS PRO en utilisant les éléments suivants :

- N° SIRET : 195 111 968 00010
- Code Service : FOYER

5. Chronologie du marché

- Lancement de l'appel d'offre : Lundi 2 Mars 2020
- Mise en ligne du marché sur le site de l'établissement : Jeudi 5 Mars 2020
- Date limite de réponse : Lundi 18 Mai 2020
- Choix du lauréat : au plus tard le Lundi 25 Mai 2020
- Attribution du marché : au plus tard le Jeudi 28 Mai 2020
- Fin des travaux : au plus tard le Mardi 25 Août 2020
- Réception des travaux par la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité : dernier trimestre 2020

6. Personnes à contacter

Monsieur Laurent CHEVALIER, Directeur de l'EPLFPA : 06 38 67 96 43

Monsieur Jean-Baptiste CAYEUX, Directeur-adjoint de l'EPLFPA : 06 75 00 85 26

Madame Nady PIZZUTO, Secrétaire Générale de l'EPLFPA : 06 74 99 32 26